



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du LUNDI 25 JANVIER 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour examiner les candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école de 2 classes et plus. Avec 46 dossiers, contre 45 l'an passé, vous auriez pu vous réjouir d'un nouvel attrait pour cette fonction. Malheureusement, les 2 décisions d'annulation font qu'une nouvelle fois, nous ne pouvons que déplorer le fait que de moins en moins d'enseignants expriment le désir de devenir directeur d'école.

De plus, il est véritablement surprenant que les avis défavorables de la commission d'entretien soient en contradiction avec les avis des IEN, y compris pour des collègues ayant déjà assuré les fonctions de directeur.

Gageons que l'indigence du protocole académique de simplification des tâches des directeurs, ainsi que les craintes qui pèsent lourdement sur la reconduction des emplois d'assistant administratif à la direction, contribueront à améliorer cette situation.

Reconnaissance, confiance, deux mots que le SE-Unsa souhaiterait voir appliqués envers les directeurs d'école. L'initiative d'une charte de confiance entre les directeurs et les IEN élaborée par l'association GDID et les organisations SE-Unsa, SIEN-Unsa et Sgen-CFDT, remise la semaine dernière au Ministère s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Concernant les départs en formation CAPA-SH, 14 enseignants du département ont souhaité bénéficier de la préparation au CAPA-SH l'année prochaine. Ce chiffre peut sembler surprenant, voire même inquiétant quant à l'avenir de l'enseignement spécialisé qui, pour être efficace et assurer le rôle essentiel qui est le sien au sein de notre système éducatif, doit être assuré par des professionnels formés et motivés.

Les collègues sont-ils découragés ? On peut, en effet, remarquer que le taux de réussite à l'examen du CAPA-SH dans le département de la Somme laisse supposer aujourd'hui des exigences à faire pâlir un candidat à l'agrégation. Heureusement que de nombreux très jeunes collègues, dont les barèmes n'auront pas permis d'obtenir de poste au mouvement,



pourront occuper les postes vacants en ASH à la rentrée prochaine, permettant à l'Education nationale de se donner bonne conscience !

Reconnaissance, confiance, deux mots que le SE-Unsa souhaiterait voir appliqués envers des collègues faisant fonction dans l'ASH depuis plusieurs années et dont l'institution se satisfait pourtant du travail accompli sans leur proposer de perspectives.

Sans parler des enseignants spécialisés, qui donnent satisfaction devant leurs élèves durant plus de 15 ans et que l'administration juge incompetents du jour au lendemain, quel gâchis !

A propos de l'accompagnement des élèves handicapés, certains AESH du département se plaignent de ne plus être autorisés à participer aux réunions relatives à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation. Comment expliquer cette interdiction en contradiction avec les directives nationales ?

En ce qui concerne les permutations informatisées, le SE-UNSA craint une nouvelle fois un taux de satisfaction toujours plus faible. En effet, même si nous sommes conscients de la difficulté de préparer une rentrée pour l'administration, le SE-Unsa fait le triste constat qu'année après année, cette phase des permutations informatisées offre de moins en moins de possibilités aux collègues. Ainsi, ce mouvement, pourtant censé être le principal en matière de mutations nationales, pourrait paradoxalement apparaître comme secondaire par rapport à la phase des ineat-exeat.

Le SE-Unsa le rappelle ici, les demandes d'ineat-exeat sont une phase dite d'ajustement. Reconnaissance, ce mot seul suffira ici pour caractériser la volonté du SE-Unsa d'exiger une gestion "bienveillante" des ressources humaines prenant davantage en compte la situation d'enseignants séparés de leur famille.

Ceci nous amène à évoquer ici cette gestion des ressources humaines dans notre département. Régulièrement, des enseignants se voient retirer des trentièmes, laissant penser que l'humain n'a désormais plus sa place dans cette gestion. Obsèques d'un aïeul, départ précipité en début d'après-midi pour cause de maladie sont désormais systématiquement traités comme une journée de grève ! Va-t-on, désormais, être confronté au dilemme suivant : « Si je reste dans ma classe, il y a mise en danger des élèves car mon état de santé ne permet plus d'être suffisamment vigilant ; si je pars, aujourd'hui je perds un trentième. Et demain ?, la sanction pour abandon de poste ? Reconnaissance, confiance, vous disait-on précédemment...

De même, les devoirs, pour ne pas dire les "punitions", donnés par les IEN aux enseignants appliquant la consigne syndicale en l'absence de réception d'un ordre de mission ouvrant droit aux frais de déplacement pour se rendre à une formation continuée de circonscription, resurgissent cette année. Or, la distinction entre formation distancielle et formation présentielle est aujourd'hui clarifiée. L'une ne saurait se substituer à l'autre. Pour le SE-Unsa, dès lors que l'administration n'est pas en mesure d'organiser la formation continuée de circonscription, selon les règles en vigueur, elle ne peut imposer à l'enseignant réalisant ce temps de service dans son école de participer, à la place, à une quelconque formation distancielle sous la forme d'un « devoir à rendre pour le... ».



Reconnaissance, confiance, remplaceraient très avantageusement l'infantilisation et la défiance. Par ailleurs, la circulaire 2015-228 du 13 janvier 2016 a le mérite de clarifier les situations nécessitant la délivrance d'ordres de mission et ouvrant droit au remboursement de frais de déplacement. Elle conforte ainsi la consigne syndicale citée à l'instant. Le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, comment comptez-vous appliquer cette circulaire du 13 janvier 2016 dans notre département ?

Pour conclure, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de réponse à la lettre que nous vous avons adressée pour vous demander de donner de la souplesse dans l'organisation des demi-journées de réflexion sur les programmes des 9 mars et 20 avril pour permettre aux équipes pédagogiques de placer ces réunions à d'autres dates. Pouvez-vous nous donner votre réponse ?

